

Bobigny, le 26 septembre 2019

## Déclaration Liminaire CHSCT-D 93 du 27 septembre 2019

### ENFIN !

Mesdames et messieurs les directeurs d'administration du ministère de l'injustice, premiers de cordées,

Onze mois sans réunion du Comité Hygiène Santé et Condition de Travail !!

Onze mois durant lesquels les difficultés se sont accumulées !

Onze mois pendant lesquels vous vous êtes autorisés à enclencher vos réorganisations de service, vos déménagements sans aucun contrôle ni avis de ce comité ! Vous nous direz avoir agi ainsi pour le bien commun. Et c'est bien pour cela que nos séances se déroulent toujours comme un long fleuve tranquille et que le gouvernement a mis tellement de cœur à faire disparaître cette instance de prévention, de contrôle, de vérification !

C'est tellement .....

Nous nous réunissons enfin !! Mais dans quelles conditions ?!

- Une date décidée sans concertation avec les organisations syndicales élues, mais pour quoi faire ?
- Un ordre du jour non préparé, heureusement que la CGT/SM vous a fourni une liste de sujets à aborder sinon cette réunion aurait duré 2 heures au grand maximum et uniquement en voyant une partie des points obligatoires (et encore, ceux qui vous intéressaient !) ;
- Pas de registre Santé Sécurité au Travail pour la DAP, la PJJ et les TI ;
- Pas de PV de visite pourtant inscrit à l'ODJ pour validation ;
- Pas de plan, ni d'information concernant les déménagements déjà actés à la PJJ
- Aucune information sur l'incendie de l'appartement de fonction de la directrice du CEF d'Epinaux sur Seine.....

Et pour conclure cette liste, madame la Présidente du CHSCT-D93 fait semblant de ne pas comprendre nos deux questions touchant, étrangement, son établissement, la MA de Villepinte, et celui de semi-liberté de Gagny. Et bien, madame la Présidente du CHSCT-D93, apprenez que ce comité a vocation à traiter les conditions de travail de TOUS les agents du ministère de la justice affectés en Seine Saint Denis et donc d'avoir un regard sur l'organisation du travail de TOUS les établissements du ministère dans le 93.

Or si un représentant du centre de semi-liberté de Gagny est venu à plusieurs séances, nous n'avons jamais eu aucun élément sur les conditions de travail dans cet établissement. De même, la direction de la MA de Villepinte s'est toujours évertuée à ne transmettre de trop rares documents à ce comité.

Dans les services judiciaires, il n'y a plus aucun dialogue avec les autorités locales, alors que les sujets ne manquent pas (fusion des TGI/TI ; suites du rapport parlementaire sur la situation des services publics, dont nous nous étions saisis et que vous aviez balayé d'un revers de main ; et tant d'autres) ! Les quelques tentatives de discussion sur des questions de ressources humaines se sont faites de manière laborieuse, à tel point que, désormais, les seuls interlocuteurs « valables » pour nous, et surtout pour les collègues au regard du mépris grandissant à leur égard, se trouvent au niveau régional ou national...

En fait mesdames et messieurs les directrices et directeurs des administrations de la justice du 93,

vous avez devancé la loi et mis en application l'enterrement des CHSCT avant l'heure !  
La CGT/SM refuse d'abandonner l'ensemble des collègues à la douloureuse bienveillance de l'administration. D'ailleurs les cadres intermédiaire de la PJJ (les RUEs) font en ce moment même les frais de cette bien-traitance tant ils ont été, selon leurs propres termes, humilié.e.s, trahi.e.s, insulté.e.s par leur administration dans le cadre de la réforme statutaire.

Alors informez vos services, vous n'êtes pas près de rentrer, car cette séance se terminera uniquement à l'épuisement TOTAL de l'ordre du jour, et compter sur nous pour aller au fond des problèmes pour chacun des points.